Image not found or type unknown

Pv a la volée suite prêt de vehicule

Par **Nicoderosny**, le **18/05/2013** à **10:29**

Bonjour

Mon oncle vivant a reims me prête son véhicule il y a 1 mois et reçoit ce jour une contravention de 135€ et un retrait de points suite a un stationnement dit dangereux sur paris (lieu ou je vis)
Mon oncle va t'il perdre des points ?
Est il oblige de me dénoncer ?
L'amende peut elle me couter plus chère en cas de contestation ?
Est ce que mon oncle peut être convoque par un commissariat ou un tribunal pour se justifier ?
Merci d'avance
Nicoderosny

Par **youris**, le **18/05/2013** à **10:57**

bjr,
pour contester il faut des arguments, si votre contestation n'est pas retenue votre amende sera augmentée.
la solution la plus simple, c'est que votre oncle renvoie le document en indiquant qu'il n'est pas le conducteur et donne vos coordonnées.
ensuite c'est vous qui recevrez l'amende.
votre oncle peut aussi dire que c'est lui, il perdra des points et il devra payer l'amende; mais il n'est pas obligé de dire qui conduisait mais il devra quand même payer l'amende.
pas de convocation dans pour ce type d'infraction.
cdt

Par **Nicoderosny**, le **18/05/2013** à **11:42**

Je précise doit il payer et joindre un courrier ou conteste t'il avant de payer ?

Merci pour votre réponse
Cependant si mon oncle décide de payer les 135€ en indiquant qu'il ne conduisait pas le véhicule et qu'il ne me dénonce pas que se passe t'il ?
Merci

Cdlt
Nicoderosny

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés